



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

FCTVA

Question écrite n° 123042

Texte de la question

M. Léonce Deprez demande à M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État les perspectives de son action tendant à clarifier les conditions de « récupération » fiscale de la TVA, par les collectivités locales. Cette évolution tend à la restitution de la TVA payée à tort, en vertu des règles antérieures. Ces remboursements, pour des montants non négligeables, concernent notamment des dossiers divers subvention d'équipement perçue pour une pépinière d'entreprise, versement transport collecté, virements internes versés entre budget général et budgets annexes soumis à TVA. (Maires de France - avril 2007).

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 123042

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : budget et réforme de l'Etat

Ministère attributaire : budget, comptes publics et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mai 2007, page 4361